

## Latecoere annonce la réalisation d'une augmentation de capital réservée à des managers du Groupe pour un montant d'environ 1,1 million d'euros

**Toulouse, le 7 mai 2025** - Latecoere (la « Société »), fournisseur de rang 1 pour les principaux avionneurs internationaux, annonce la réalisation d'une augmentation de capital réservée au profit de salariés et mandataires sociaux du groupe, dont le montant, prime d'émission incluse, s'élève à environ 1,1 million d'euros (l'**« Augmentation de Capital »**).

Cette Augmentation de Capital s'inscrit dans le cadre du plan d'intéressement mis en place en 2023 et se fonde sur les autorisations de l'Assemblée Générale de la Société réunie le 30 décembre 2024.

### Modalités de l'émission

Latecoere a procédé à l'émission de 73 333 328 actions nouvelles à un prix de souscription unitaire de 0,015 euro dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

Le montant global de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse), s'élève à environ 1,1 million d'euros (dont environ 733 333 euros de montant nominal et 366 666 euros de prime d'émission).

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, à savoir certains managers du Groupe<sup>1</sup>. L'Augmentation de Capital a été lancée le 16 avril 2025 sur décision du Directeur Général, agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration du 19 mars 2025, agissant lui-même sur la base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2024 (34<sup>ème</sup> résolution).

Cinq managers du Groupe ont souscrit à l'Augmentation de Capital (les « **Bénéficiaires** »), dont Monsieur Nick Sanders, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur André-Hubert Roussel, Directeur Général.

---

<sup>1</sup> Membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les actions nouvelles portent jouissance courante et sont assimilées aux actions anciennes. Elles sont admises aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### **Utilisation du produit de l'émission**

Le produit de l'Augmentation de Capital sera affecté aux besoins généraux du Groupe.

### **Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital**

Après l'Augmentation de Capital, le capital social de la Société est porté de 126 198 047,26 euros à 126 931 380,54 euros, et le nombre d'actions de la Société porté de 12 619 804 726 actions à 12 693 138 054 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune. L'évolution de la répartition du capital et l'impact dilutif pour les actionnaires sont ainsi non-significatifs.

### **Facteurs de risques**

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital sont les suivants pour les souscripteurs :

- risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- la revente des titres n'est pas garantie et dépend des conditions de marché existant ;
- le retour sur investissement dépend de la performance de la Société.

Les principaux facteurs de risque associés à Latecoere sont décrits en section 2 du Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Société déposé le 6 décembre 2024 auprès de l'AMF et disponible sur le lien ci-après :<https://www.latecoere.aero/app/uploads/2024/12/Document-denregistrement-universel-2023.pdf>.

### **Pacte d'actionnaires**

Les Bénéficiaires ont adhéré au pacte d'actionnaires non concertant avec Searchlight Capital Partners dont les principales clauses ont déjà fait l'objet d'une publication spécifique conformément à l'article L. 233-11 du Code de commerce (Publication AMF n°222C0929 du 26 avril 2022).

### **Absence de prospectus**

En application de l'article 1, §4 b) et §5 a) du règlement (UE) 2017/1129, l'émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus.

### Attribution gratuite d'actions de préférence

Dans le contexte de la souscription à l'Augmentation de Capital, les Bénéficiaires se verront attribuer gratuitement des actions de préférence de la Société, soumises le cas échéant à une période d'acquisition et de conservation ainsi qu'à une condition de présence.

Le principe de cette attribution a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 mars 2025, en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2024 aux termes de sa 38<sup>ème</sup> résolution.

---

### A propos de Latecoere

Partenaire de rang 1 des grands donneurs d'ordre industriels (Airbus, BAE Systems, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation, Embraer, Honda Aircraft Company, Lockheed Martin, RTX, Thales), Latecoere sert le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable. Le Groupe intervient dans tous les segments de l'industrie aérospatiale (commercial, régional, d'affaires, défense, spatial), dans trois domaines d'activités :

- Aérostructures Europe et Amériques : portes, fuselage, voilure et empennage, bielles ;
- Systèmes d'interconnexion : câblage, meubles avioniques, systèmes embarqués ;
- Services & Produits Spéciaux : services client, équipements, systèmes électroniques.

Le Groupe employait au 31 décembre 2024, 5400 personnes dans 14 pays. Latecoere est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR001400JY13 - Reuters : AEP.PA - Bloomberg : AT.FP

### Contacts

#### Relation Médias

Thierry Mahé

+33 (0)6 60 69 63 85

LatecoereGroupCommunication@latecoere.aero

#### Relations Investisseurs

mandataires-ag-latecoere@latecoere.aero